



## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE DE L'OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE POUR LA GESTION DES DROITS DES SOLS DÉNOMMÉES « CART@DS MODE HÉBERGEMENT »**

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **23/04/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Évelyne COQUERAN, Gabriel SCHANG, Véronique LONG, Pierre TAGLIAFERRO, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Gabriel SCHANG, Stéphane LE ROUX à Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD à Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

#### **N°2026-044**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropole ;

Vu la délibération FAG 172-7820/19/CM du 19 décembre 2019 portant sur la mise en place d'un plan d'action dénommé « Agenda Numérique » ;

Vu le projet de convention de mise à disposition par la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'offre numérique pour l'application de gestion des droits du sol « Cart@DS Mode Hébergement » ;

Monsieur le Marie explique que la Métropole propose à ses Communes membres volontaires la prise en charge de l'ingénierie nécessaire à la mutualisation des coûts d'hébergement, d'évolution technique réglementaire du service numérique permettant une instruction du droit des sols par les services de la Commune.

Cette offre de service permet en outre un fonctionnement standardisé et homogène sur l'ensemble du territoire Métropolitain en lien direct avec la répartition des compétences Métropole/Commune en matière d'urbanisme (Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – Application du droit des sols ADS – Plan Local de l'Urbanisme intercommunal).

A ce titre, la Métropole propose aux Communes intéressées la signature d'une convention de prestation de service dénommées « Cart@DS mode hébergement », outil de gestion des droits du sol.

Cet outil hébergé sur une base de données mutualisée chez l'éditeur permet une gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme, la saisine et le suivi du cycle de vie de la demande par voie électronique, l'interface avec PLAT'AU (Plateforme des Autorisation d'Urbanisme) et la connexion avec le SIG métropolitain.

La convention est reconduite par tacite reconduction pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 8 ans.

Son coût financier est composé d'une partie fixe de 1 000.00€ et une partie proportionnelle à la population de 193.20 €, soit 1 193.20€ par an, comprenant :

- Le déploiement initial
- L'exploitation et l'usage courant de la solution
- Le maintien en condition opérationnelle
- Une assistance fonctionnelle ou technique
- Des évolutions de la solution

**Sur proposition de M. le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition par la Métropole Aix-Marseille Provence de l'offre numérique pour l'application de gestion des droits du sol « Cart@DS Mode Hébergement » ci-annexée ;

**AURISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget.

**Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 29/04/2026.**

**Le Maire,  
Gilles COLLOMB**

**La secrétaire de séance,  
Évelyne COQUERAN**

